

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION APNM-Marine
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

A 10H15 A L'Escale LOUVOIS (TOULON)

Visio diffusée en temps réel sur la chaîne Youtube APNM-Marine

Le QM1 Saint-Marc Edwin, désigné par les coprésidents pour la présider, ouvre la séance à 10h15.

1. Mot d'accueil et d'introduction

Cher(e)s ami(e)s membres d'APNM-Marine, merci à tous de votre présence, à Toulon en cette période de pandémie, et aussi partout dans le monde où vous pouvez suivre cette assemblée générale en direct sur votre ordinateur, tablette ou téléphone (chaîne YouTube d'APNM-Marine). Nous avons ainsi pu maintenir ce mode de communication moderne qui permet de relier l'ensemble de nos membres. Le plus simple pour interagir est de nous envoyer en temps réel un mail à contact@apnm-marine.fr ou un texto sur le numéro de portable en n'oubliant pas de mentionner votre nom ou numéro d'adhérent pour que vos remarques ou questions puissent être prises en compte. Conformément à nos statuts et à l'organisation de cette assemblée générale ordinaire vidéo diffusée.

Nous avons eu le plaisir depuis la dernière assemblée ordinaire d'être reconnu APNM représentative au titre de la Marine Nationale, nous permettant non seulement d'accéder à des moyens supplémentaires mais également d'être entendu deux fois par an par le Directeur du Personnel Militaire de la Marine (DPMM) et par le Chef d'État-Major de la Marine pour proposer des projets de notre association, sans oublier de transmettre vos inquiétudes de la condition militaire.

J'ai été chargé par les deux autres co-présidents d'assurer la présidence prévue pour diriger les échanges de ce jour.

2. Rapport moral

APNM-Marine a été créée le 27 novembre 2015. Après bientôt cinq ans d'existence, beaucoup d'implication et de travail, nous devons faire le constat de tout ce qui a été fait et réfléchir aux grandes orientations à prendre. Saluons l'implication exceptionnelle et le travail de toute l'équipe qui s'est mise bénévolement au service de notre APNM. Soulignons également après plusieurs années à rechercher notre représentativité au sein de la Marine Nationale, la réussite et l'implication de chaque membre de notre association pour arriver à nos fins.

Citons les principales réalisations de cette année d'activité écoulée :

- La représentativité d'APNM-Marine au titre de la Marine Nationale ;
- La consolidation des outils de communication Intradef et Internet de manière à diffuser les informations sur nos travaux ;
- La reconnaissance de l'existence et du rôle des APNM par les parlementaires (audition par la commission de la défense et articles/interviews dans les médias) ;
- L'affirmation de la personnalité juridique d'APNM-Marine qui a pu mener une autre procédure devant le Conseil d'Etat et faire annuler des articles d'un arrêté ministériel, afin de préserver l'anonymat des adhérents d'APNM qui est dorénavant acquise ;
- La poursuite de la participation à l'UNION-APNM de projet commun comme le centre social du Val de Grâce ;
- La mise en place d'un local au sein de l'arsenal de Toulon et d'une personne travaillant à plein temps pour l'association ;
- L'invitation aux CFMM et CLFMM par les membres de la concertation au titre d'auditeur libre d'APNM-Marine et nous les remercions pour cette initiative qui sera, nous l'espérons, une complémentarité enrichissante ;
- L'invitation au Comité Social de Toulon d'APNM-Marine

A l'inverse, certaines préoccupations demeurent et nous avons le devoir de tenter d'y apporter des réponses :

- La difficulté à susciter des adhésions, en particulier dans la catégorie des QMM, et à les conserver dans cette catégorie, ce qui pourrait nous empêcher de conserver le taux réglementaires de représentativité ;
- Le manque d'information des marins et de soutien de l'institution ;
- Le besoin d'apporter aux marins des conseils et service comme par exemple une protection juridique professionnelle, projet sur lequel nous travaillons avec l'UNION-APNM et qui devrait voir le jour au premier trimestre 2021 ;
- En cette période de pandémie, l'assurance pour le marin de pouvoir prendre ses permissions ou à défaut de ne pas les perdre. La création d'un Compte Épargne Permission Monétisé (CEPM), projet porté par l'association, permettra d'y remédier ;

- La reconnaissance du PACS pour tous les militaires dès la signature de ce dernier (suppression de la condition des 2 ans pour ayant droit) ;
- La protection et la sécurisation des données de nos adhérents avec la mise en place du RGPD sur notre Blog et nous tenons à remercier l'association Gend XXI pour son concours.

Décision N°1

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
Le rapport moral est approuvé.

3. Modification des statuts :

Suite à la représentativité de notre association les statuts ont dû évoluer, ce pourquoi l'article 3 siège social, article 7 membres et cotisation, Article 13 Conseil d'Administration et l'article 14 le bureau ont été mis à jour.

Grâce à ces modifications le Conseil d'Administration pourra faire rayonner l'association à travers un chargé de communication mais également désigner des administrateurs spéciaux pour une mission dédiée. L'évolution du statut permettra également un meilleur encadrement des droits des adhérents et une clarification des différentes offres proposées. Enfin nous avons dû changer notre siège social car l'AEN, qui nous permettait d'avoir une adresse parisienne, a déménagé. Afin de garder un pied sur Paris le Conseil d'administration a décidé de conservé son siège sociale dans la capitale et d'être libre et indépendant en recherchant un local à l'extérieur du Ministère des Armées mais proche de ce dernier.

Décision N°2

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
La modification des statuts est approuvée.

4. Rapport financier

Avant de passer à la présentation des décisions à prendre, vous trouverez ci-après un rapport financier sur l'activité de l'association. Nous remercions bien vivement le MT Pédupèbe Marie-Aude, notre trésorier, d'avoir si scrupuleusement assuré ce suivi financier.

Voici la situation des comptes au 02 septembre 2020 :

Recettes de l'exercice (1246,46 €):

- Cotisations et renouvellements : 1246,46 €
(Chiffre non multiple de 10 à cause des adhésions PayPal à 9,41 € et 14,24 €)

Dépenses de l'exercice (1828,43 €):

- Frais de transport membre du conseil d'administration : 328,93 €
- Fabrication des cartes de membres : 51,33 €
- La poste : 139,57 €
- Renouvellement nom de domaine apnm-marine.fr : 72,00 €
- Assurance local APNM-Marine GMF : 358,30 €
- Matériel de bureau : 86,30 €
- Seri concept achat de goodies : 792,00 €

Balance négative sur l'exercice : - 581,97 €

Dépense en prévision :

- Sondage Harris Interactive : 500,00 €

En compte à ce jour sur le compte de l'association : 2140,69 €

Décision N°3

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
Le rapport financier est approuvé.

5. Élections des membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts les votes se font par collège.

Attention, pour que le vote soit valide, il ne faut voter qu'au sein de ce groupe de grade (collège) en se limitant à voter pour un maximum de un candidat dans le collège « officiers marinier » et de un équipage pour le collège « équipages ». Par faute de candidatures Équipages deux postes sont encore à pourvoir.

COLLEGES OFFICIER MARINIERS

- PM Michaël Berben
- MT Sophie Paquet
- MT Jean-Patrick Alonso
- SM Paul Mingasson

COLLEGE ÉQUIPAGES

- QM1 Edwin Saint-Marc

Décision N°4

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
le QM1 Edwin Saint-Marc et le PM Michaël Berben
Sont élus membres du conseil d'administration

6. Vote pour l'acceptation des barèmes de cotisation de l'association :

De manière à maintenir la stabilité du conseil d'administration et des fonctions exercées, il est proposé la décision suivante :

Décision N°5

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
La décision suivante est approuvée :

Cotisation 2020 maintien des cotisations comme suit :

- Adhésion Patrouilleur (gratuite à tacite reconduction)

- Adhésion Frégate à 10 Euros

(Gratuite pour le collège équipage et à tacite reconduction)

- Adhésion Porte-Avions à 15 Euros

Les renouvellements d'appel de cotisations se feront au mois de décembre 2020

7. Conclusion

Merci encore de votre participation. Nous avons vraiment besoin de votre soutien moral et financier, en suscitant des adhésions autour de vous, et en participant autant que vous le pourrez à l'activité d'APNM-Marine par des propositions d'idées ou d'articles. Chacun est ambassadeur de l'association.

APNM-Marine tient à remercier les membres venus aujourd'hui à notre premier séminaire.

Nous remercions le Vice-Amiral d'Escadre Laurent Isnard et le Contre-Amiral Alban Lapointe représentant le chef d'état-major de la marine à notre assemblée générale ainsi qu'à notre premier séminaire.

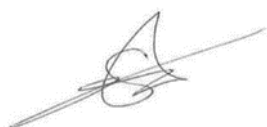
Nous remercions également l'Unéo d'être présente aujourd'hui.

Enfin, nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

Après un tour de table, le président de séance clôt l'assemblée générale à 11h45.

La présidence collégiale d'APNM-Marine :

Edwin Saint-Marc
Coprésident Equipage



Michaël Berben
Coprésident Officiers Mariniers



Arnauld Boutroux
Coprésident Officiers

